SUSSARGUES

DOSSIER D'INSCRIPTION

ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

Année scolaire 2023 – 2024

Portes ouvertes de notre EMMS : mardi 12 septembre 2023 de 17h30 à 19h30

Début des cours : lundi 18 septembre 2023

□ Réinscription □ Première inscription

L'ELEVE	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Etabl.Scolaire :	Classe:
Profession *(si adulte)* :	
N° de tél de l'élève Domicile :	
Portable :	
Adresse email :	

REPRESENTANT LEGAL 1 *(pour les élèves mineurs)*	
□ Père □ Mère □ Tuteur □ Autres :	
Nom :	Prénom :
Profession :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
N° de tél Domicile :	
Portable :	
Adresse email :	

REPRESENTANT LEGAL 2 *(pour les élèves mineurs)*	
□ Père □ Mère □ Tuteur □ Autres :	
Nom :	Prénom :
Profession :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
N° de tél Domicile :	
Portable :	
Adresse email :	

☐ J'accepte de recevoir par mail les informations de l'Ecole de Musique

Choix de la formation (cocher les cases utiles) :

CURSUS INSTRUMENT (30mn) + FORMATION MUSICALE (45mn)	Cocher la case
Batterie/percussions	
Guitare(s)	
Piano	
Violon	
Coaching vocal (cours individuel 30mn)	
COURS COLLECTIFS	Cocher la case
Classe d'ensemble	
Chorale enfants	
Chorale adultes	
Eveil musical 3/6 ans	

TARIFS (uniquement des forfaits annuels) :

- **Cursus Instrument (30 mn) + Formation Musicale (45 min)**
- **Coaching vocal (30 mn)**

Familles de Sussargues :

1ère personne	320 € / an
2ème personne	290 € / an
3ème personne	260 € / an
Familles Hors Métropole :	435 € / an
Familles Métropole :	369 € / an

Eveil musical (45 min)

Familles de Sussargues :	140 € par enfant et par an
Familles hors commune :	160 € par enfant et par an

Classe d'Ensemble (1h)

Elèves de l'EMMS :	60 € par personne et par an
Elèves de Sussargues et Métropole	120 € par personne et par an
Elèves extérieurs :	160 € par personne et par an

Chorale

Enfants (1h) :	80 € par enfant et par an pour les élèves de l'EMMS
	120 € par enfant et par an pour les élèves de Sussargues et Métropole
	160 € par enfant et par an pour les élèves extérieurs.
Adultes (2h) :	190 € par personne et par an

PAIEMENT :

PAIEMENT DES COURS		
☐ Comptant en espèces	Montant :	
☐ Comptant en chèque	Montant :	N° :
☐ En 3 fois sans frais par chèques :		
Chèque 1	Montant :	N° :
Chèque 2	Montant :	N° :
Chèque 3	Montant :	N° :

Exploitation de l'image 2023/2024

Je soussigné(e)

…….

□ autorise □ n'autorise pas

L'exploitation sur support photographique ou informatique des photos et des films pris pendant les cours ou les spectacles, exclusivement pour la présentation des activités de l'école de musique pour moi-même ou pour mon enfant.

Je déclare céder à titre gracieux à l'école municipale de musique de Sussargues (EMMS) le droit d'utiliser mon image ou celle de mon enfant.

L'EMMS s'engage, conformément aux dispositions en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de ces images ainsi que des commentaires les accompagnants ne portent pas atteinte à ma vie privée, à ma dignité et à ma réputation ou à celles de mon enfant.

Signature :

Décharge médicale 2023/2024

En cas d'urgence et d'impossibilité de contacter les parents, ou le conjoint

□ j'autorise □ je n'autorise pas

Le Professeur de musique à prendre toutes les mesures qui s'imposent, y compris l'hospitalisation si nécessaire en cas d'accident et d'urgente intervention médicale et chirurgicale.

Nom du médecin traitant :

…….

Tèl : ……

Personne à prévenir en cas d'urgence (*pour les adultes inscrits*) :

…….

Tèl : ……

Signature :

AUTORISATION DE SORTIE 2023/2024

(Pour les élèves mineurs)

Je soussigné(e) : …….

☐ autorise mon enfant à quitter seul la salle des cours.

☐ n'autorise pas mon enfant à quitter seul la salle des cours.

Signature :

RÈGLEMENT INTERIEUR

École Municipale de Musique de Sussargues

L'École Municipale de Musique de Sussargues (EMMS) fait partie du réseau des Écoles Associées au Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier 3M. Elle est gérée et financée en partie par la Commune de Sussargues.

Fonctionnement

1- L'EMMS est ouverte à tous les habitants de la commune, enfants et adultes, ainsi qu'aux habitants des communes de Montpellier Métropole sous réserves des possibilités d'accueil.

2- L'EMMS fonctionne sur l'année scolaire (période de mi-septembre à mi-juin), à raison de 30 cours répartis selon le calendrier scolaire.

3- Les cours ont lieu dans les salles du foyer communal.

Offre pédagogique

L'EMMS propose plusieurs pratiques musicales :

a/ un Cursus Instrumental, comprenant un cours d'instrument individuel (30 min.) et la Formation Musicale (cours collectif de 45 min.), accessible aux enfants à partir de 7 ans, et aux adultes ;

b/ l'Eveil Musical, ouvert aux enfants de moins de 7 ans ;

c/ une Classe d'Ensemble (1h), ouverte aux élèves de l'école ayant au minimum 2 ans de pratique instrumentale, ou à des instrumentistes extérieurs ;

d/ une Chorale enfants (1h) et une Chorale adultes (1h30).

Exceptionnellement un enfant de moins de 7 ans peut s'inscrire au cursus instrumental, sous réserve de l'acceptation du professeur d'instrument. La Formation Musicale reste incluse dans le tarif mais ne pourra lui être accessible (nécessité de savoir lire et écrire).

Inscriptions, Tarifs et Paiement

4- Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

5- Le paiement est dû pour l'année. Il s'effectue à l'inscription et au plus tard le 15 octobre, en Mairie (au-delà, les élèves se verront refuser l'accès aux cours) et peut s'effectuer en trois chèques.
En cas de renouvellement d'inscription, les paiements de l'année précédente devront être acquittés.

6- Lors de l'inscription, fournir un justificatif de domicile et une attestation d'assurance responsabilité civile.

7- Un élève débutant un nouvel instrument peut prétendre à un cours d'essai gratuit.

8- Aucune interruption en cours d'année ne pourra donner lieu à remboursement, sauf cas de maladie de longue durée (sur présentation d'un justificatif médical).

Présence aux cours

9- Toute absence prévisible doit être signalée au professeur afin qu'il ne se dérange pas inutilement. Les absences de dernier moment (maladie) doivent être signalées dans les meilleurs délais.

Gala et manifestations diverses

10- Tous les élèves ayant une pratique d'au moins un an sont invités à participer au Gala de fin d'année de l'école, selon les modalités explicitées par les professeurs (présentations individuelles ou collectives). Cette année le gala aura lieu le vendredi **7 juin 2024**.

D'autres manifestations pourront être organisées tout au long de l'année, les élèves sont encouragés à y participer.

Le présent règlement a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa réunion du 29 juin 2017.

Signature de l'élève (ou des parents pour les mineurs),
précédée *de la mention « lu et approuvé » :*